

RAPPORT N° 90-14
au Conseil Municipal

OBJET

RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE "MULTISITES" AU CHAUDRON
AUTORISATION D'ENGAGER LA PROCEDURE DE MAITRISE FONCIERE

Par délibération en date du 21 octobre 1989 (Affaire n° 11), vous avez approuvé la passation, avec le groupement S.E.D.R.E.-A.U.R., d'une convention d'étude et de réalisation pour le lancement d'un programme pluriannuel de résorption de l'habitat insalubre comportant, dans une première tranche, divers sites localisés dans la partie est de la Commune et, notamment, au Chaudron.

Les premières études ont permis de délimiter sept sites qui regroupent deux cent soixante-seize habitants, soit soixante-dix-sept ménages, dans soixante-six logements dont 90 % en mauvais ou moyen état.

Afin de pouvoir entrer rapidement dans la phase opérationnelle, par le biais d'opérations-tiroirs de construction de logements sociaux, il convient d'engager sans tarder la procédure de maîtrise foncière pour les terrains dont la liste est jointe en annexe.

Il vous est demandé d'approuver ce programme d'acquisitions, et de confirmer la S.E.D.R.E. dans sa mission d'opérateur foncier pour l'opération de R.H.I. "multisites" au Chaudron.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

N° identification des sites	Situations	Références	Superficies	Propriétaires
80 A	112 Avenue Leconte Delisle (angle Route de Moufia)	BK 272	2 370 m2	S.C.I. SAM YIN YANG
80 B	Rue Claude Monet	BK 13 (partie)	1 200 m2 environ	Consorts DURONEA
		BK 19	2 844 m2	Consorts DURONEA
		BK 20 (partie)	500 m2 environ	Marie Amélie VIRAPIN MODELY
80 C	Chemin des Ecoliers	BK 331 (partie)	5 000 m2 environ	Jules RAMASSAMY
80 D	75 Avenue Leconte Delisle	DR 463	385 m2	Emilienne MODELY Veuve SOUCRAMANIE
		DR 464	395 m2	Marie Emilien MODELY
		DR 465	402 m2	Joseph MODELY
		DR 466	363 m2	René MODELY
		DR 468	370 m2	Charlette MODELY
		DR 469	403 m2	Guy Alex MODELY
		DR 471	380 m2	Consorts MODELY
81	26 à 38 Avenue Eudoxie Nongé	BK 192	1 213 m2	François POTA (présumé)
		BK 193	1 323 m2	Pascal Raphaël BREZE
		BK 243	314 m2	Marie Amélie VIRAPIN MODELY
		BK 244	576 m2	Marie Rita MAUNIER Epouse EMMANUEL
		BK 245	167 m2	Divers
		BK 246	310 m2	Gabriel POINAPIN
		BK 247	270 m2	Succession Jean-Marc MAUNIER

N° identification des sites	Situations	Références	Superficies	Propriétaires
82	Impasse du Temple	BK 159	1 779 m2	Augustin POTA (présumé)
		BK 172	164 m2	Consorts SOUCRAMANIEN
		BK 173	164 m2	
		BK 174	164 m2	
		BK 175	164 m2	
		BK 176	160 m2	
		BK 177	180 m2	
83	Avenue Eudoxie Nonge ("Cour Carpaye")	BK 310	808 m2	Franchin CARPAYE (présumé)
	74-76 Avenue Eudoxie Nonge	BI 167	900 m2	Emilien SOUCRAMANIEN

LE MAIRE : Vous disposez, en ANNEXE, de la liste des terrains concernés par la procédure de maîtrise foncière à mettre en oeuvre dans le cadre de l'opération de résorption de l'habitat insalubre "multisites" au Chaudron -laquelle regroupe divers petits secteurs et intègre notre plan de R.H.I. à réaliser sur plusieurs années (opération importante qui, comme chacun sait, est hardue)-.

Y a-t-il des questions ? Oui, Messieurs GERARD et VICTORIA.

M. GERARD M. : Ces terrains seront-ils préemptés par la Mairie ?...

LE MAIRE : Monsieur CHAN-LIAT va vous répondre.

M. CHAN-LIAT M. : Nous avons procédé au recensement des terrains susceptibles d'être préemptés dans le cadre de l'opération de résorption de l'habitat insalubre. Nous oeuvrons avec la S.E.D.R.E. qui est opérateur foncier sur ce secteur, avec l'A.U.R., en vue de retenir les terrains qui seront effectivement préempter -certains propriétaires se sont engagés sur des opérations de construction pour lesquelles ils ont obtenu un permis de construire ; nous sommes actuellement en pour-parlers avec ces personnes-.

Il est à noter que tous ces terrains constituent des îlots insalubres.

LE MAIRE : La parole est à Monsieur VICTORIA.

M. VICTORIA R.P. : Je voulais poser la même question.

LE MAIRE : Bien.

Je mets cette affaire aux voix. Oppositions ? Non. Abstentions ? Oui. Je relève deux abstentions sur la résorption de l'habitat insalubre.

M. LECHAT M. : N'interprétez pas notre vote ! Nous sommes favorables à la résorption de l'habitat insalubre.

LE MAIRE : Vous n'avez pas la parole, Monsieur LECHAT.

Le Rapport est donc adopté à l'UNANIMITE
-2 abstentions-.
